



Allos - Alòs (en occitan vivaro-alpin)

Département des Alpes de Haute-Provence
1425 m d'altitude

A la lisière du Parc national du Mercantour

Lac d'Allos : le plus grand lac d'altitude d'Europe

Foux d'Allos à 2 500 m d'altitude

Au fil du temps les Allossards
façonnet petite et grand histoire
recueillie par le dévoué
curé Jean Esprit Pellissier



Allos

Dix-septième épisode
De 1628 à 1675

(1628- 1675.)

1.- Louis XIII était roi de France depuis 1610, et, après sa mort (1643), Louis XIV régna soixante-douze ans (1643-1715).

Pendant ce temps, Charles-Emmanuel (1580-1630), Victor-Amédée (1630-1637), Charles-Emmanuel II (1637-1675) et Victor-Amédée II (1675-1730) se succédaient sur le trône ducal de Savoie.

En 1629, la guerre éclata entre Louis XIII et le duc de Savoie, au sujet de la succession de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, mort en 1627. Ce prince avait désigné pour lui succéder son plus proche parent, Charles de Gonzague, duc de Nevers ; mais ce choix fut désagréable au duc de Savoie, au roi d'Espagne et à l'empereur d'Autriche.

Louis XIII et Richelieu, son ministre, étaient décidés de mettre le duc de Nevers en possession de son double héritage par la force des armes ; mais le gros de l'armée française était occupé au siège de La Rochelle, contre les protestants, et, en attendant la fin de ce siège, le duc fut autorisé à lever une armée en France.

Le marquis d'Uxelles, appelé au commandement de cette armée, la dirigea, en 1628, vers le Haut-Dauphiné. De là, il côtoya la frontière jusqu'à Barcelonnette, s'approchant tantôt d'un défilé, tantôt d'un autre, afin de diviser les forces de l'ennemi, qui surveillait ses mouvements, de l'autre côté des Alpes. Son armée campa à Embrun pendant un mois, dévastant les villages voisins, à quatre lieues alentour.

Nous contemplions, dit un témoin oculaire,

Note : Ce témoin est Marcellin Fournier, auteur de l'Histoire générale des Alpes-Maritimes, etc., publiée par M. l'abbé Paul Guillaume, en 1890; 3 vol. in- 4°, Gap, imprimerie Jouglard.

- Le P. Fournier était alors professeur de rhétorique au collège des Jésuites, à Embrun.

le spectacle effroyable et journalier de l'embrasement des villages et des habitants réfugiés dans les églises ou dans les bois, comme si un Attila eût tenu la campagne.

Le 28 juillet, elle arriva dans la vallée de Barcelonnette, y séjourna pendant quatre jours, pour attendre l'artillerie, et, le 5 août, elle était en présence de l'armée italienne, dans la vallée de Varaïte.

Une bataille était imminente, lorsque le duc de Savoie, qui commandait son armée en personne, reçut des renforts considérables. Dès lors, le général français renonça au combat et ne s'occupa plus que des moyens d'assurer sa retraite, mais il était trop tard ; le duc l'attaqua avec toutes ses forces, le vainquit et poursuivit l'armée française, l'épée dans les reins, jusqu'à la frontière, qu'il n'osa pas franchir.

Les soldats du marquis d'Uxelles, qui n'avaient pas su vaincre le duc de Savoie, se vengèrent de leur échec sur les inoffensives populations de nos montagnes.

Excités par la faim et par l'amour du pillage, ils se répandirent en désordre dans le Haut-Comté de Nice, commettant partout les plus horribles excès.

La ville de Barcelonnette, tous les villages de cette vallée et ceux des environs furent livrés aux flammes.

Dans toutes les localités victimes de ces dévastations, "le nom d'Uxelles, dit Honoré Bouche, *Note : Honoré Bouche était chanoine de la métropole d'Aix, docteur en théologie et prévôt de Saint-Jacques de Barrême.*

C'est là qu'il a écrit l'Histoire de Provence, 2 volumes in-folio.

est encore aujourd'hui en horreur, tant pour ces incendies dont partout on voit les marques, jusque dans les églises, que pour les meurtres, larcins et ravages que cette milice débandée et contrainte par la faim faisait par tous les lieux où elle passait, n'y trouvant pas de quoi vivre, attirant sur elle les imprécations des hommes et les malédictions du ciel."

Pendant un quart de siècle, on s'occupe de ce drame aussi réel que terrible, dans les délibérations des communautés, dans les actes des notaires, dans les sentences des juges, et tous ces documents officiels nous parlent de l'orage du marquis d'Uxelles, dans la ville et dans les campagnes, du bruslement universel de Barcelonnette, qui ruina l'église paroissiale et son pinacle (clocher), la chapelle et le couvent des Dominicains.

Ils nous disent que les habitants de la campagne dont les maisons avaient été disrutes (détruites) furent déclarés exempts des tailles.

Citons un cas particulier : la vente, par Antoine Réautier ou Léautier, d'Allos, d'un chazal, ou soit place de maison, situé dans la grande rue de Barcelonnette, brûlée au moyen (sic) de l'incendie universel arrivé en cette ville, l'année 1628, passant l'armée française du marquis d'Uxelles.

2.- La vente de cette maison brûlée établit, entre les désastreux événements dont souffrait Barcelonnette et ceux que l'on redoutait à Allos, une transition que j'appellerais heureuse, s'il s'agissait de choses moins tristes. On lit dans nos registres, sous la date du 20 août 1628, l'acte de baptême "de Maria Bellouna, filia d'Espérit et de Jouberta, du lieu de Barcilonna, réfugiée à Allos, à cause des troubles, et accouchée ici".

Les bandes du général d'Uxelles, que fuyait Marie Bellon, n'avaient donc pas encore envahi notre territoire lorsqu'elle s'y réfugia ; mais elles l'envahirent bientôt, comme le prouve un acte de vente, rapporté plus haut où il est dit que la maison de Catherine Magnaudi "fut brûlée, au mois d'août (1628), par les Français du camp du marquis d'Uxelles", et que les vivres étaient fort chers à Allos.

Ces soldats, ou d'autres également inhumains, commirent plus tard de nouveaux excès, dont on parle dans une délibération du conseil du 30 octobre 1638.

C'est ce que l'on a appelé le sac d'Allos, locution laconique des historiens, qui nous rappelle le pillage, la destruction et tous les crimes que commet ordinairement une troupe de ravageurs indisciplinés, lorsqu'un pays tombe en son pouvoir.

Le texte italien n'est pas moins énergique : il dit tout cela par le mot saccagement, et il ajoute qu'Allos fut occupé par les envahisseurs pendant de nombreuses années, saccheggiato et occupato da molti anni...

Note : Contrairement à l'usage établi chez nous, depuis l'édit de Villers-Cotterets (1539), d'écrire en français les délibérations, les actes des notaires, etc., la délibération du 30 octobre 1638 fut rédigée en italien.

Voici le passage historique le plus remarquable de cette délibération : " Representande l'immensita di debiti communi contratti par supplere alli occurenti delle guerre ed invasione d'inimici daqualli, e stato, il presente luogo, saccheggiato ed occupato da molti anni."

Jamais depuis l'invasion des Sarrasins, Barcelonnette et Allos n'avaient eu à subir d'aussi horribles traitements.

3.- Cependant le siège de La Rochelle, qui retenait Louis XIII et Richelieu loin de l'Italie, se termina le 30 octobre 1628, par la reddition de cette place.

Le roi de France et le cardinal, son ministre, partirent pour les Alpes, au milieu de l'hiver de 1629, et arrivèrent à Embrun le 26 février. Dès les premiers jours de mars, l'armée française, qui se composait de 25.000 hommes, traversa le mont Genève, malgré les glaces et les barricades du pas de Suse ; l'armée du duc de Savoie fut obligée de battre en retraite, et la paix fut signée à Suze, le 11 mars 1629. Mais cette campagne fut aussi inutile qu'elle avait été brillante. Le duc de Nevers fut encore inquieté dans la possession de Mantoue et de Montferrat, et les français passèrent de nouveau les Alpes pour défendre ses droits.

Cette deuxième expédition, aussi heureuse que la première, intéresse particulièrement notre région, puisqu'alors nos pères étaient redevenus français ; c'est ce qui résulte des deux documents suivants, sans parler de ceux qui appartiennent à l'Histoire générale.

Barcelonnette envoya une députation à la cité d'Embrun, vers le cardinal de Richelieu, général de l'armée de Sa Majesté très chrétienne, pour prêter, entre les mains de M. de Montréal, hommage de fidélité à Sa Majesté.

Les députés étaient au nombre de trente, et l'acte en vertu duquel ils prêtèrent serment, au nom de tous leurs concitoyens, est daté du mois de mai 1630.

Note : Cet acte ne fut insinué qu'en 1632. (Archives des Basses-Alpes, série B, registre 120.)

Au printemps de cette année, le gouvernement français avait donc encore une fois repris possession de nos pays.

Richelieu inaugura les opérations militaires de la campagne de 1630 par la prise de Pignerol et fit ensuite la conquête de la Savoie, sous les ordres de Louis XIII, qui voulut partager les dangers et les fatigues de ses soldats. C'est là que ce prince reçut la supplique des habitants de Barcelonnette et de ses dépendances, qui lui demandaient de les réunir, non au Dauphiné, mais à la province de Provence, et de les traiter, en toute occurrence, à l'égal de ses sujets de cette province, surtout pour l'affouagement.

Il leur accorda ce qu'ils sollicitaient, et l'acte de concession, qu'il signa au camp d'Annecy, porte la date du 28 mai 1630.

Le duc de Savoie ne devait pas survivre à ses revers. Le 26 juillet 1630, il fut emporté : selon les uns, par une attaque d'apoplexie; d'après d'autres, par la peste qui sévissait dans son armée comme dans l'armée française.

Après sa mort, le sceptre ducal de Savoie passa entre les mains de son fils, Victor-Amédée Ier, qui put faire jouir ses sujets de la paix préparée à Ratisbonne et définitivement signée à Cherasco, sur la Stura, le 6 avril 1631.

Par ce traité, Barcelonnette, Allos, etc., furent rendus à la Savoie, pour ne revenir à la France que par le traité d'Utrecht.

4.- En 1629 et en 1630, la peste ne sévissait pas seulement en Italie, mais dans le midi de la France, surtout en Provence.

En compulsant avec soin les archives des communes de la région des Alpes provençales, nous pouvons suivre pas à pas sa marche jusqu'à Allos.

Elle dépeupla Digne en 1629 (juin-septembre). Gassendi affirme que la population de cette ville était alors de 10.000 âmes et qu'elle fut réduite à 1500.

Note : Cum antea, adusque decies millia numerarentur, vix enumerari, sub mali finem, plus quam quingenti suprâ mille, potuerint. (Notitia Ecclesioe Diniensis, p.28)

À Castellane, les pestiférés furent transportés au delà du Verdon et soignés sous des tentes.

"Il y périt beaucoup de monde."

Manosque, Riez, Sisteron, Seyne, Gap et Embrun furent cruellement éprouvés.

La mort frappait partout ; des familles entières disparaissaient, et on ne savait pas toujours à qui leurs biens devaient être attribués.

Dans la plupart des testaments faits à Barcelonnette en 1630, les notaires déclarent que les testateurs sont atteints de la maladie contagieuse, ou qu'ils craignent d'être surpris par icelle, à cause du progrès qu'elle fait en ce pays.

L'un de ces malades, Pierre Léautier, dicta ses dernières volontés dans des circonstances et en des termes tels qu'il faut les relater sans y changer une syllabe : "S'étant mis dehors et sur la porte d'une hutte ou sorte de cabane qu'il a à une sienne terre, de là, où clairement et aisément

s'entendait (il se faisait entendre) aux témoins, distants de lui (d') environ vingt pas, a dit qu'il se trouvait atteint du mal de contagion depuis trois ou quatre jours et, pour telle raison, voulait faire son testament."

Pendant le mois septembre de la même année, la communauté de Barcelonnette emprunte 3300 écus, "pour les urgentes affaires d'icelle, attendu qu'il est impossible de trouver, à présent, dans le pays, ni argent, ni imposition, à cause de la maladie contagieuse qui règne puis (depuis) quelques mois ; joint la mort de la très grande part des hommes du consulat et l'autre partie étant presque tous malades."

Note : "Ce mal invisible qu'apportait le vent, qu'on respirait avec l'air, qu'on s'inoculait par le toucher, presque par la parole et le regard..., fit, en Italie, en France, en Savoie, des ravages dont nos plus terribles épidémies contemporaines ne donnent qu'une faible idée." (Histoire de Savoie, par Saint-Genis, t. II, pp. 290-291.)

(septembre 1630, insinué en 1632.)

Par ces détails aussi intéressants que navrants, nous savons que la peste de 1630 désola Barcelonnette, un an après avoir dépeuplé Digne.

Le terrible fléau ravageait en même temps la haute vallée du Verdon.

Les actes des notaires, ainsi que les actes administratifs, la construction de chapelles et autels, et enfin, la tradition ne permettent pas le moindre doute sur cette simultanéité.

A Allos comme à Barcelonnette, presque toutes les donations testamentaires de l'année 1630 sont faites par des personnes atteintes de la maladie contagieuse.

Voici, parmi ces nombreux testaments, ceux qui intéressent particulièrement notre histoire.

Le 31 juillet 1630, Barthélémy Pascal, dictant ses dernières volontés, relativement à son enterrement, "juge que sera impossible de pouvoir exercer les cérémonies que par ci-devant s'usaient (étaient d'usage) en ensevelissant les morts, attendu la maladie contagieuse qui règne audit Allos et spécialement au forestage du Villard, où il habite".

Le 4 août 1630, Jacques Columby, prêtre et vicaire perpétuel à Allos,

Note : Le vicaire perpétuel était inamovible et ne différait du curé que par le nom.

"considérant qu'en ce temps que la maladie contagieuse fait grand progrès et ravage, non seulement aux villes circonvoisines, mais encore au présent lieu, l'on ne peut avoir commodité de notère (sic), pour disposer de ses biens

d'ailleurs qu'il a délibéré de n'abandonner point la ville pour avoir moyen de secourir les pauvres atteints de la maladie, à tout son possible au moins spirituellement, a fait et ordonné son dernier et valable testament."

Le 8 août 1630, Laurens Audemard, fils de feu Melchior, "ordonne qu'après sa mort soit érigée et bastie, aux dépens de son héritage, une chapelle de la grandeur de celle de Saint-Barthelemy, qui est près du pont en allant à l'église paroissiale de ce lieu, sous le titre de saint Roch et saint Melchior,

Note : C'est sans doute parce que son père s'appelait Melchior que Laurens Audemard voulait dédier à ce saint et à saint Roch la chapelle dont il préparait la construction.

Cette partie de son projet ne se réalisa pas, comme on le verra bientôt

dans une propriété qui qu'il a au plan Notre-Dame, appelée a quo de Maiximin, proche le chemin qui va vers Colmars, du côté de la ville, etc....

"Fait et publié audit Allos, dans l'aire du testateur, étant lui au devant de la porte de sa grange, distante d'environ six pas, n'osant approcher, à cause de la maladie contagieuse."

Par un codicille du 16 du même mois, Laurens Audemard indiquant avec une précision plus grande encore à ses héritiers qu'ils devaient faire construire, la chapelle de Saint-Roch et de Saint-Melchior "dans son champ, au plan Notre-Dame, confrontant, du levant, la chapellenie de messire Jacques Columby, (du midi) et du couchant, le riou du Chadoulin et le Verdon".

Et ce codicille fut fait et publié, ajoute le notaire, "dessous le verger et à l'opposite des Escassias".

Disons enfin que, le 7 septembre 1630, Jeannette Viole, épouse de Louis Pellissier, de Bouchiers, légua à la chapelle de Saint-Roch, qui était alors en construction,

Note : Cette chapelle est évidemment celle de la Beaumelle, qui fut construite pendant l'épidémie, un an avant celle de Saint-Roch des plans d'Allos.

cinq florins payables après son décès, et que les témoins requis pour son testament, "publié audit Allos, en Bouchiers au Serret", ne le signèrent pas, à cause de la maladie contagieuse.

Bouchiers eut beaucoup à souffrir de la peste.

D'après une tradition que les habitants se transmettent de génération en génération comme l'expression fidèle de la vérité, ce pays comptait alors soixante feux, dont les trois-quarts étaient à droite du torrent appelé la Sausse, qui partage le territoire en deux parties inégales.

La redoutable maladie visita toutes ces habitations et dépeupla entièrement deux hameaux, celui des Colombiers, voisin de la Colette, et une agglomération, au quartier du Serret.

Les derniers survivants de ces petites localités furent témoins de scènes de désolation inénarrables.

Ils appelaient leurs voisins, distants, à vol d'oiseau, d'un kilomètre, et, lorsque leurs cris demeurèrent sans réponse, ils comprirent que la mort avait achevé son oeuvre de destruction.

Ce dialogue, au moment suprême, est encore plus émouvant que celui qui eut lieu, à Barcelonnette, entre un pestiféré, son notaire et les témoins de son testament.

Cependant les habitants de la rive droite du torrent de la Sausse avaient échappé aux ravages du fléau et ils attribuèrent leur préservation à saint Roch, à saint Sébastien et à sainte Anne, qu'ils avaient priés avec confiance et auxquels ils avaient fait une promesse, au moment du danger.

Cette promesse et son heureux résultat sont consignés dans une inscription placée au bas d'un tableau de l'ancienne église et dont voici la teneur :

"MMes. Jehan François et Jehan Laurans Pélicier, frères à feu André d'Allos, habitans au forestage de Bouchiers, ont fait ceste... et présent rétable à la dévotion et prières de M. Saint Roc et Mme sainte Anne et saint Sébastien, en l'an 1631, l'ayant promis en 1630, que Nostre Seigneur les a voulu, par sa sainte grâce, conserver de la maladie contagieuse."

Il y avait aussi dans l'église de Bouchiers, et sans doute depuis la même époque, un autel latéral dédié à saint Roch.

La tradition, que j'ai suivie scrupuleusement dans mon récit,

Note : J'ai recueilli et étudié cette tradition sur les lieux, lorsque j'étais curé de Bouchiers.

nous dit encore que, pendant longtemps, les fidèles qui avaient éprouvé les effets de la protection de ce saint se placèrent du côté de son autel, pendant la messe et les autres offices religieux.

Lorsque l'épidémie fut arrivée au terme de sa période aiguë, les consuls et le conseil de la communauté d'Allos s'occupèrent des moyens à prendre pour la faire disparaître complètement et surtout pour en empêcher le retour.

Le 7 novembre 1630, ils firent, devant notaire, avec un religieux franciscain, un accord, dont je cite textuellement les clauses les plus importantes :

"Le R.P François Bastety, du couvent des Observantins de Narbonne, se charge, moyennant sept cents francs, de bien et dûment désinfecter et purifier toutes maisons, meubles et linges qui se

trouvent ou se trouveront infectés et soupçonnés de maladie contagieuse et médicamenter toutes personnes qui seront atteintes d'infection de peste, dans l'enclos, hameaux et terroir d'Allos." Il paraît que les désinfectants employés par ce religieux étaient surtout les fumigations de genièvre et la vapeur de plantes aromatiques, à odeur forte, car il fut stipulé dans la convention qu'on lui fournirait lesdites plantes et le cadé.

La communauté s'engagea, en outre, à payer un supplément, si le désinfecteur était obligé de prolonger son séjour, au-delà du terme fixé par les contractants.

On croyait en avoir fini avec la peste et les désinfections, lorsqu'on fut obligé de s'en occuper de nouveau, en plein hiver. Le 17 février 1631, le Conseil s'assembla à cet effet, et les consuls proposèrent de purifier quelques maisons, pour éviter quelque sinistre. Le conseil somma les consuls de se pourvoir d'un purificateur, qui fut Louis Roux, de Colmars. Enfin, au mois de mars, tout danger ayant disparu et les habitants s'étant remis à leurs travaux ordinaires, Laurens Audemar, qui avait été épargné par le fléau, fit bâtir lui-même la chapelle de saint-Roch, non au bas du verger, sur la rive droite du Chadoulin, comme il en avait eu le projet, mais non loin de la rive droite du torrent de Ribious, à gauche de la route d'Allos à Colmars, dans son champ appelé la à quo d'Adrienne Blanche.

Par un acte de prix fait, passé devant maître Piny, notaire ducal, Laurens Allegre s'engagea à construire ladite chapelle "à l'honneur de dieu et sous le titre de saint Roch ; savoir est (sic) : en longueur deux cannes et neuf pans largeur, comme la crotte et les murailles de la chapelle de sainte-Marguerite, au rif des Isnards ; l'autel et la corniche, comme la chapelle de saint-Roch, à la Beaumelle promettant, le dit Allègre, rendre le tout parachevé, a saint Jean-Baptiste, le 24 juin, moyennant vingt-quatre écus de trois livres."

Les quartiers de la Beaumelle et de la Foux, qui, par leur situation entre Allos et Barcelonnette, étaient plus exposés que le Villard et Bouchiers, furent cependant préservés du fléau.

C'est ce qui résulte du témoignage de la tradition, de l'existence, pendant plus de deux cents ans, d'une chapelle dédiée à saint Roch et d'un document historique contemporain.

La tradition relative à cette préservation est aussi bien établie et aussi constante que celle de Bouchiers.

La chapelle de Saint-Roch fut bâtie, pendant que la peste décimait Allos, non loin de celle de Notre-Dame de Lumières, qui est aujourd'hui l'église paroissiale de la Beaumelle, et on y plaça un tableau portant l'inscription suivante :

" Cette chapelle et le présent tableau ont été faits aux dépens de MM. Jehan-Antoine Giraud et de Joseph Pascalis, d'Allos, au mois d'août 1630."

Ce modeste monument de la piété d'autrefois tombait en ruine lorsque, en 1891, le conseil de fabrique de la Beaumelle décida de le remplacer par un oratoire qui continue de rappeler la protection de saint-Roch.

Le document historique contemporain est un acte de quittance du 17 septembre 1630, par lequel Pierre de Castellane, coseigneur de Claret, gouverneur d'Allos, déclare avoir reçu de la communauté une contribution de guerre de 418 écus.

Note : Le quartier du Seignus paya 84 écus ; celui de la Foux, 54.

A ceux qui ne pouvaient pas payer en argent, on saisissait de gros bestiaux, des bêtes à laine, etc...

Honoré Pascalis, notaire, qui rédigea cet acte, dit qu'il fut " fait et publié audit Allos, à la barre des Auchias, en présence de noble Antoine de Castellane, sieur de Salerne ; Me. Michel Laurens, notaire du Lauzet, et messire Jacques Columby, prêtre et vicaire dudit Allos, témoins à ce requis et appelés, ne s'étant pas signés au protocole, ni les parties, à cause du soupçon de maladie contagieuse."

On avait donc établi, au quartier des Auches, une barrière pour empêcher la peste d'envahir la Beaumelle et la Foux.

Note : La garde de cette barrière par des soldats ou par les habitants requis pour cela était facilitée par le voisinage du Verdon.

D'après un procès-verbal d'enchères d'un pont à une arche, au lieu dit la Goutette, ce pont fut construit en 1683.

Il n'existait donc pas encore en 1630.

C'est là que se réunissaient les habitants des quartiers pestiférés et de ceux qui ne l'étaient pas, lorsqu'ils avaient à traiter des affaires urgentes. Ils s'arrêtaient, les uns en amont, les autres en aval de la barrière, à la distance voulue pour s'entendre, sans s'exposer au mal contagieux. Ils évitaient surtout le moindre contact, et c'est pourquoi les notaires n'y faisaient pas signer leurs actes.

L'établissement et le maintien de cette barrière n'auraient pas eu leur raison d'être si les sections de la Foux et de la Beaumelle avaient été atteintes comme le chef-lieu.

5.- La quittance du 17 septembre nous apprend, en outre, qu'en 1630 Allos avait un commandant ou gouverneur et une garnison française.

Noble Pierre de Castellane, dont j'ai prononcé le nom, commandait, " comme lieutenant du sieur de la Bastie, depuis le 22 juillet, dans l'église de la présente ville d'Allos, pour le service du roi, et Antoine de Castellane, sieur de Salerne, lui succéda comme gouverneur dans ladite église.

Quant à la garnison qui était sous les ordres du gouverneur d'Allos, le conseil de cette communauté, réuni le 17 février 1631, donna charge aux consuls de faire ouïr des témoins pour savoir quel nombre de soldats avait tenus le sieur de Salerne, jadis gouverneur de l'église d'Allos."

Sous la domination savoisiennne comme sous la domination française, Notre-Dame de Valvert était gardée par des soldats, avait une garnison.

C'est ce que nous savons par l'acte de baptême de l'un de nos hommes célèbres, Alexandre Piny. "L'an 1640 et le 25 du mois de février, jey batisé Alissandre Pin..., dans l'église Saint-Sabatien (Saint-Sébastien), estant tene (tenue) l'église en garnison. Le tout fait par moy sous signe : Audoul, phre vicaire."

Mais pourquoi les gouverneurs d'Allos étaient-ils appelés gouverneurs de l'église, ou dans l'église ? Hélas ! c'est parce que l'église paroissiale, Notre-Dame de Valvert, était devenue le dépôt des munitions de guerre et peut-être la caserne de leurs soldats. D'ailleurs, il aurait été imprudent de ne pas garder militairement cet édifice, qui se trouve hors des anciens remparts, car les ennemis auraient pu s'en emparer et se fortifier dans sa puissante tour.

6.- Une autre affaire importante occupa ensuite le conseil communal du 17 février 1631.

Une ordonnance de Louis XIII de l'an 1626 avait prescrit la démolition des fortifications devenues inutiles, et les municipalités étaient chargées de ces démolitions. Le maréchal de Montréal voulut profiter de la courte durée de la domination française sur nos pays (du printemps de 1630 au 6 avril 1631), pour faire démolir la citadelle et les remparts d'Allos. Mais la municipalité différait l'exécution de cet ordre, à cause de la peste et peut-être aussi dans l'espérance de conserver les fortifications.

Voici le résumé des débats qui eurent lieu, à ce sujet, entre les membres du conseil et les consuls.

Après avoir pris connaissance d'une lettre de Me. Jacques Grassi, de Barcelonnette, invitant les consuls d'Allos " à s'acheminer à Méolans par devers M. le lieutenant de Digne, pour répondre

aux demandes faites à ladite communauté par le sieur d'Hugues, gouverneur du Lauzet", l'assemblée invite les consuls à faire ce voyage.

Les consuls répondent qu'ils ne le peuvent sans avoir certains papiers, "particulièrement l'ordre de la démolition des murailles, laxé par le sieur de Montréal, maréchal de camp", et ils ajoutent que cet ordre qui, antérieurement, était chez Louis Arnaud, ancien consul, est actuellement à la Collette, chez Jean-Baptiste Sicard, dont la maison est encore infectée, et d'où, par conséquent, on ne peut le retirer sans commettre une grave imprudence. " C'est pourquoi le conseil somme les consuls de se procurer un purificateur, pour purifier lesdits papiers, autrement proteste ne pouvoir faire fin (à) l'ordre de ladite démolition desdites murailles."

Dans cette discussion peut-être plus apparente que réelle et à travers ces phrases d'une si singulière structure, on voit que les membres du conseil et les consuls se résignent avec peine à voir disparaître leurs fortifications.

Dès les premiers jours du mois d'avril 1631, la Savoie prenait de nouveau possession du haut Comté de Nice, et, le 3 juin de la même année, la communauté d'Allos chargea Esprit Piny, notaire et consul, Pierre Magnaud, docteur en droit, et Pierre Pascalis, notaire et receveur du prince Maurice,

"de se présenter par devant le molt illustre seigneur Barthélemy de Gubernatia, sénateur, préfet et gouverneur de Barcelonnette..., pour prêter au nom de tous les habitants le serment de fidélité, au bénéfice du sérénissime prince Maurice, cardinal de Savoie.

Le duc Victor-Amédée, au nom duquel son frère, le cardinal Maurice, reçut le serment de nos pères, s'occupait du bonheur de ses sujets avec un zèle éclairé. A l'exemple de François Ier, roi de France, il ordonna la tenue d'un registre des naissances, des décès, etc.; il taxa le prix des médicaments et le salaire des ouvriers. Mais les populations des pays frontières avaient toujours à souffrir de la gêne des communications, et, en 1633, Benoît Magnaudi, natif d'Allos, religieux trinitaire, fut obligé de présenter des lettres patentes pour venir habiter en France.

7.- Victor-Amédée mourut en 1637, après avoir déclaré que la duchesse Chrétienne, dite Madame Royale, serait régente de son fils, François-Hyacinthe, âgé de 5 ans. Ce prince, dont plusieurs historiens ont passé le nom sous silence, à cause de son règne éphémère, mourut après quelques mois et eut pour successeur Charles-Emmanuel, son frère, qui n'avait que 4 ans et dont Chrétienne fut aussi régente.

Les princes Maurice et Thomas, dont la révolte avait attristé les dernières années du règne de Victor-Amédée déclarèrent alors ouvertement la guerre à la duchesse régente. Ils étaient soutenus par les Espagnols, tandis que les Français combattaient pour la duchesse. Enfin, le 14 juillet 1641, ils signèrent un accord qui fit cesser la guerre civile.

Les princes Maurice et Thomas furent déclarés lieutenants généraux des Etats de Savoie et en quelque sorte co-régents du duc, leur neveu.

Le cardinal Maurice, à qui les députés d'Allos avaient prêté serment de fidélité, en 1631, devant le préfet de Barcelonnette, devint lieutenant général de tout le Comté de Nice, et nous dirons bientôt ce qu'il fit pour la fondation du collège de Barcelonnette.

8.- Malgré les dissensions à la Cour de Savoie et les troubles dans les provinces, le conseil d'Allos s'occupait, en 1636 et 1641, de la réglementation de la boucherie. La vente de la viande n'était pas abandonnée alors à la libre concurrence des vendeurs et des acheteurs, comme aujourd'hui.

Le 30 octobre 1636, le conseil de la communauté passa un bail avec Monet Michel et lui céda la boucherie, à l'encan et à la chandelle. Le 28 avril 1641, le même monopole fut cédé à Jacques

Jullian, aux conditions suivantes :

"Livrement de la boucherie de ce lieu d'Allos, en faveur de Jacques Jullian....

Il sera tenu, depuis ce jour (28 avril 1641) jusqu'au premier du prochain carême, de bailler à tous les habitants indifféremment et toutes les fois qu'ils voudront la chair de mouton et de veau à 6 liards la livre et la chair de brebis à 5 liards..., à condition qu'aucun autre, dans le consulat d'Allos, ne pourra vendre, ni débiter de chair aux habitants ou autres, même à ceux qui font hostellerie, lesquels seront tenus de se pourvoir à ladite boucherie, à peine de 10 livres."

9. - Le collège de Barcelonnette fut fondé en 1646.

En prévision de cette fondation, noble Jeanne Pellissier, d'Allos, veuve de feu Arnaud, de Méouilles, avait légué, dès le 26 septembre 1630, la somme de 60 écus aux Révérends Pères de la Doctrine chrétienne, régents du collège de Barcelonnette .

En 1645, la communauté d'Allos promit 100 ducats, c'est-à-dire 600 livres, monnaie de France, en se réservant le droit de revenir sur sa promesse, si le collège n'était pas ouvert dans deux ans. Malgré la non-réalisation de cette condition, la donation fut maintenue, et il en est fait mention dans l'acte du 24 septembre 1651, qui fixa avec plus de précision la date de l'ouverture du collège :

"Et commenceront, à la prochaine feste de saint Luc, 18 octobre 1651, à condition toutefois que, pour les cinq premières années consécutives..., ne seront les Révérends Pères attenus de maintenir, pour ledit collège, sineque (seulement) deux régents idoines et capables.

"Que pour l'entretien des Révérends Pères..., qui seront employés à la régence dudit collège, lesdites communautés leur payeront annuellement, dans cette ville de Barcelonnette, mille trente-huit livres de vingt sols la chascune, monnaie présentement courante en France, savoir : la moitié d'icelle, à chascune feste de saint-Michel, et l'autre moitié, à chascune feste de Pasques..., chascune desdites communautés, à raison de ses feux, ne comptant toutefois la communauté d'Allos que pour les cent ducats qu'elle a donnés en capital, outre les intérêts jà échus, sans comprendre aussi en rien ni pour rien lesdits lieux d'Entraunes et Saint-Martin, qui jusqu'ici ne se trouvent, à ce sujet, en rien obligés, et, cas qu'ils veuillent contribuer à l'égal des autres, jouiront aussi, au même égal, de l'utilité, profit et avantages."

La somme promise par la communauté d'Allos se trouvait augmentée de moitié, et elle n'avait pas encore été payée le 12 janvier 1659.

En ce jour, le conseil, réuni pour l'élection de deux défenseurs et de douze conseillers, reçut des administrateurs du collège la demande de 150 ducats, et il ordonna " aux modernes consuls de faire les instances et les poursuites nécessaires contre les quatre consuls vieux, leurs devanciers, rière (chez) lesquels se trouvait l'argent, et de satisfaire les RR. Pères ".

Ces religieux étaient tenus, aux termes de leur convention avec le conseil de la communauté, d'enseigner la foi catholique, apostolique et romaine, et d'établir un cours de philosophie, dès que les revenus de l'établissement auraient augmenté de 300 livres.

Ajoutons, pour ne pas revenir sur ce sujet, que Napoléon ordonna, en 1808, de prélever au profit de l'Université, qu'il venait de fonder, le vingtième de la rétribution payée ou censée payée par chaque élève, et que, pour ne pas ruiner le collège de Barcelonnette, le gouvernement impérial porta d'office cet impôt inqualifiable au budget des communes de l'arrondissement.

Barcelonnette eut à payer de ce chef 600 francs; Saint-Paul, 80 francs; le Lauzet, 100 francs; Allos, 150 francs; Uvernet, 80 francs; Fours, 50 francs, etc.

10. - Les habitants de Saint-Pons de Barcelonnette devaient 1870 écus à un juif de Coni, nommé Suzon Lates.

L'origine de cette dette remontait au 20 décembre 1612.

L'université de Saint-Pons, fatiguée de payer les intérêts de cette somme, à raison de 18 pour cent, décida, en 1654, de se soustraire à cette usure par trop hébraïque.

Elle fit avec Me. Pierre Magnaudy, avocat, et Jean Audiffred, chirurgien, un accord qui lui permit de rembourser à Suzon Lates tout ce qui lui était dû.

Un notaire d'Allos, noble Honoré Pascalis, intervint dans ces affaires comme vice-patrimonial, c'est-à-dire receveur des domaines du prince Maurice de Savoie.

11. - Nous lisons, dans un acte de procuration du 12 décembre 1661, que " le sieur Honoré Pascalis, prêtre, était official forain pour Mgr. L'évêque de Senez, en ce lieu d'Allos ."

Note(20)

Allos était donc doté, et probablement depuis longtemps, d'une officialité foraine, non à cause de l'importance de la population, mais parce que nos pères étaient sujets des ducs de Savoie, tandis que leur évêque était français.

"Les officialités foraines, disent Richard et Giraud,

Note(21) étaient nécessaires pour la commodité des habitants d'une autre monarchie ou dans le ressort d'un autre parlement."

En effet, les souverains ne permettaient pas aux évêques de nationalité étrangère d'exercer la juridiction contentieuse dans leurs Etats, ni d'y traiter des questions mixtes.

En 1697, Jean Soanen, évêque de Senez, nomma Honoré Pascalis, vicaire perpétuel, official; Antoine Ollivier, curé de Bouchiers, promoteur; Louis et Joseph Piny, notaires, greffiers.

"Etant dûment informé, dit le prélat, dans cette dernière nomination qui est écrite en français, de la capacité, expérience, probité et religion de maîtres Louis et Joseph Piny père et fils, du lieu d'Allos, dans les Etats de Savoye, les nommons et établissons solidairement, et l'un en l'absence de l'autre, nos greffiers au tribunal de notre officialité d'Allos ."

Note(22)

Dans la vallée de Barcelonnette, Charles Pascalis, prieur commandataire de Notre-Dame de Moulanès, qui posa la première pierre du couvent de Faucon, le 9 juin 1675, était official général de l'archevêque d'Embrun, dans les terres de Savoie.

12. - Allos était le siège d'une commanderie de l'ordre religieux et militaire des Saints-Maurice et Lazare.

Par un acte de donation du 25 août 1662, don Carlo Avogadro, comte de Lozzolo, chevalier dudit ordre, commandeur de la commanderie de Saint-Pierre d'Allos, fut, en cette qualité, mis en possession de la montagne d'Autapie, confrontant : au levant, le Verdon; au midi et au couchant, le territoire de Colmars; au nord, le territoire d'Allos.

Cette donation fut précédée de différentes transactions entre la communauté d'Allos, l'évêque de Senez, noble Louis Audibert, du Puget, et son frère, qui, à des titres divers, étaient propriétaires de la montagne ou avaient des droits sur elle.

Le 14 décembre de la même année, le commandeur de la commanderie de Saint-Pierre, agissant au nom du conseil dudit ordre religieux, vendit Autapie à noble Jacques Pascalis, notaire, moyennant 500 écus d'or d'Espagne.

En attendant le paiement intégral, le vendeur prit hypothèque sur un immeuble de Jacques Pascalis,

" una pradana, situata nel vallone di Vaudemar, territorio di Allos ", estimée 100 écus d'or.

L'acte, rédigé en italien, fut fait et publié à Barcelonnette, dans le couvent des Dominicains, par-devant Me. Magnaudy, notaire ducal, en présence du R.P. Fr. Sébastien Caire, prieur, du R.P. Fr. Réginald Piny, dudit couvent, etc.

13. - Pendant ce temps, les nations voisines de la Savoie guerroyaient entre elles, et le comté de Nice eut beaucoup à souffrir.

Le traité de Westphalie, en 1648, et celui des Pyrénées, en 1659, permirent enfin au duc de Savoie de réparer les désastres de la guerre.

Il encouragea l'agriculture, accorda des récompenses et même des titres de noblesse à ceux qui défrichaient les terrains incultes.

Malheureusement, la mort le surprit, en 1675, à l'âge de 40 ans, et son successeur, Victor-Amédée II, avait à peine 9 ans.

[Chapitre précédent](#)

[Chapitre suivant](#)

[Retour Table des Matières](#)

[Retour haut de page](#)

Bas du formulaire

(1)

Ce témoin est Marcellin Fournier, auteur de l'Histoire générale des Alpes-Maritimes, etc., publiée par M. l'abbé Paul Guillaume, en 1890; 3 vol. in- 4°, Gap, imprimerie Jouglard.

- Le P. Fournier était alors professeur de rhétorique au collège des Jésuites, à Embrun.

[retour](#)

(2)

Honoré Bouche était chanoine de la métropole d'Aix, docteur en théologie et prévôt de Saint-Jacques de Barrême.

C'est là qu'il a écrit l'Histoire de Provence, 2 volumes in-folio.

[retour](#)

(3) Archives des Basses-Alpes, série B, registre 155.

[retour](#)

(4)

Contrairement à l'usage établi chez nous, depuis l'édit de Villers-Cotterets (1539), d'écrire en français les délibérations, les actes des notaires, etc., la délibération du 30 octobre 1638 fut rédigée en italien.

Voici le passage historique le plus remarquable de cette délibération : " Representande l'immensita di debiti communi contratti par supplere alli occurenti delle guerre ed invasione d'inimici daqualli, e stato, il presente luogo, saccheggiato ed occupato da molti anni."

[retour](#)

(5)

[retour](#)

(6)

Voir la supplique des habitants de Barcelonnette et la réponse de Louis XIII, dans la remontrance adressée à Louis XIV, après le traité d'Utrecht.

[retour](#)

(7)

[retour](#)

(8) Histoire de Castellane, par le prieur Laurensi, n° 93.

[retour](#)

(9)

"Ce mal invisible qu'apportait le vent, qu'on respirait avec l'air, qu'on s'inoculait par le toucher, presque par la parole et le regard..., fit, en Italie, en France, en Savoie, des ravages dont nos plus terribles épidémies contemporaines ne donnent qu'une faible idée." (Histoire de Savoie, par Saint-Genis, t. II, pp. 290-291.)

[retour](#)

(10)

[retour](#)

(11)

C'est sans doute parce que son père s'appelait Melchior que Laurens Audemard voulait dédier à ce saint et à saint Roch la chapelle dont il préparait la construction.

Cette partie de son projet ne se réalisa pas, comme on le verra bientôt.

[retour](#)

(12)

Cette chapelle est évidemment celle de la Beaumelle, qui fut construite pendant l'épidémie, un an avant celle de Saint-Roch des plans d'Allos.

[retour](#)

(13)

J'ai recueilli et étudié cette tradition sur les lieux, lorsque j'étais curé de Bouchiers.

[retour](#)

(14)

Le quartier du Seignus paya 84 écus ; celui de la Foux, 54.

A ceux qui ne pouvaient pas payer en argent, on saisissait de gros bestiaux, des bêtes à laine, etc...

[retour](#)

(15)

La garde de cette barrière par des soldats ou par les habitants requis pour cela était facilitée par le voisinage du Verdon.

D'après un procès-verbal d'enchères d'un pont à une arche, au lieu dit la Goutette, ce pont fut construit en 1683.

Il n'existait donc pas encore en 1630.

(Archives départementales, série B, folio 82.)

[retour](#)

(16) Archives des Basses-Alpes, B, 22.

[retour](#)

(17)

Durante, Histoire de Nice, t. II, p.449.

[retour](#)

(18) Archives des Basses-Alpes, B, 25, fol. 867.

[retour](#)

(19) Archives des Basses-Alpes, B, 20, fol.679.

[retour](#)

(20) Archives des Basses-Alpes, série B, fol. 211.

[retour](#)

(21) Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques.

[retour](#)

(22)Archives de l'évêché de Senez, actes épiscopaux de Jean Soanen.

[retour](#)

[Chapitre précédent](#)

[Chapitre suivant](#)

[Retour Table des Matières](#)

[Retour haut de page](#)

Bas du formulaire